

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 22 janvier 2021

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Thierry Guillaume, Delphine Laizet, Christelle Dulau, Christian Geardrix, Pierre Léger, Brigitte Brocheton, Guy Louchart, Hélène Ferro, France Stivil, Cyril Jigorel, Kévin Branlé, Patricia Charannat, Guillaume Périn.

Excusé : Christophe Trillaud

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint. La séance débute à 18H06. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 11 décembre 2020,
- Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de GrandAngoulême - Délibération,
- Autorisation de dépenser en Investissement avant le vote du budget 2021,
- Finances Locales - Recouvrement des recettes - Autorisation permanente et générale de poursuite au Comptable public,
- Salon de coiffure - Délibération,
- Information RPQS Eau et Assainissement - Délibération,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2020

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de GrandAngoulême – Délibération,

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance et ses intérêts pour la commune et l'agglomération.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adhésion de la commune au pacte de gouvernance de GrandAngoulême :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Le conseil municipal vote l'autorisation au Maire de signer tous les documents afférents au pacte de gouvernance.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Autorisation de dépenser en Investissement avant le vote du budget 2021,

Dans l'attente du vote du budget, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 24K€ soit dans la limite autorisée de 25 % du réalisé de l'année n-1 (105 K€).

Libellés	Autorisation d'engagement avant le vote du BP 2021
2121 – Plantations	610,00
21312 – Bâtiments Scolaires	1 200,00
2132 – Immeubles de rapport	11 290,00
2151 – Réseaux de Voirie	1 500,00
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie	2 500,00
2183 – Matériel de Bureau et matériel informatique	2 400,00
2184 – Mobilier	4 500,00
TOTAL	24 000,00

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Finances Locales - Recouvrement des recettes - Autorisation permanente et générale de poursuite au Comptable public,

Il s'agit d'autoriser le trésorier à lancer des procédures de recouvrements pour les titres non honorés, notamment pour la cantine.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Salon de coiffure – Délibération,

Un repreneur s'est manifesté. Afin de favoriser le redémarrage du salon de coiffure, Monsieur le Maire propose de mettre fin au bail actuel pour libérer la personne qui ne peut plus exercer.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Information RPQS Eau et Assainissement – Délibération,

Monsieur le maire présente le rapport sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif.

Questions diverses.

Proposition de panneaux photovoltaïques, 2 projets évoqués :

- Salle des fêtes / pôle technique
- Bar-restaurant en auto-production

Des subventions sont possibles pour financer l'équipement (date butoir le 29 janvier 2021).

Point sur l'entretien des espaces verts

Point sur les travaux du restaurant scolaire : Le premier coup de pelle est prévu pour les vacances scolaires de février.

Le projet de financement participatif est lancé sur la plateforme Collecticity.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.